SALON
HABITAT
&JARDIN
17>20 AVRIL 2020
PARC DES EXPOS - CHAMBÉRY

GUIDE DE L'EXPOSANT

Toutes les informations et recommandations pour exposer au salon dans les meilleures conditions.

UN ÉVÉNEMENT savoiexpo

MOT D'ACCUEIL

Cher exposant, bienvenue !

Ce guide a été conçu **pour faciliter vos démarches en amont du salon, lors de l'installation de votre stand ainsi que pendant la manifestation.**

Il recense de nombreuses informations pratiques, les consignes de sécurité à adopter et, enfin, les bons de commande complémentaires.

Nous vous remercions de le lire attentivement et de le transmettre à toute personne pouvant être concernée par ces consignes (agenceurs de stand, prestataires…).

Nous vous souhaitons, d'ores et déjà, un bon salon !

L'équipe d'organisation

CHARTE DE L'EXPOSANT

1. Ne pas céder, sous-louer, échanger à titre onéreux ou gratuit tout ou partie de l'emplacement m'ayant été attribué
2. Ne pas présenter d'autres produits que ceux annoncés dans mon dossier d'inscription et ne pas exposer des produits illicites ou provenant d'activités illicites
3. Ne pas empiéter sur les allées avec de la PLV ou de la marchandise
4. Présenter un stand propre durant toute la durée de la manifestation
5. Ne pas retirer mes produits et ne pas démonter mon stand avant la fin de la manifestation
6. Etre présent sur mon stand pendant les heures d'ouverture de la manifestation
7. Ne pas fumer sur mon stand ni à l'intérieur des bâtiments
8. Ne pas « racoler » les visiteurs dans les allées, respecter les bonnes pratiques commerciales vis-à-vis de mes voisins de stand et de la concurrence
9. Informer les visiteurs des prix et des conditions de vente selon la réglementation en vigueur
10. Respecter et faire respecter à mes collaborateurs l'ensemble des dispositions législatives et règlementaires en terme d'hygiène et de sécurité
11. M'engager à respecter les dispositions du code du travail et les faire appliquer à mon personnel
12. Respecter les délais de livraison des marchandises pour les commandes signées sur le salon et pour lesquelles des arrhes ont été versés.

Le non-respect de cette charte fera l'objet d'une constatation écrite de l'organisateur. Ce dernier se réserve le droit de refuser l'exposant sur d'autres manifestations et, selon la gravité, de fermer son stand.

Sommaire

Généralités ..... P - 4 à 6

- Horaires du salon
- Hébergement
- Accès
- Accueil
- Vos interlocuteurs
- Plan général du Salon

Equipement de votre stand ..... P - 7 à 12

- Equipement Général
- Stand équipé
- Stand nu
- Electricité
- Elingage
- Moquette
- Nettoyage
- Téléphone/Adsl
- Connexions Wifi
- Liste de prestataires

Montage – Démontage ..... P - 13 à 14

- Laissez-Passer
- Montage
- Démontage
- Restauration

Pendant le salon ..... P - 15

- Badges exposants
- Parkings exposants
- Livraisons/Interventions
- Restauration

Réglementation ..... P - 16 à 24

- Rappel des règles de sécurité
- Charte de bonne conduite destinée aux exposants restaurateurs et/ou aux détenteurs de denrées alimentaires
- Gestion des déchets
- Gardiennage
- Assurances
- Droit de rétractation (Loi Hamon)
- Commission de sécurité
- Normes et Règles de Classement au feu
- Spécificités

Bons de commande & Formulaires techniques ..... P - 25 à 30

- Bon de commande complémentaire
- Croquis de positionnement de l'électricité
- Croquis de positionnement de réserve de stand
- Croquis de positionnement de tentes
- Croquis de positionnement de point d'eau

Conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie ..... P - 31

Mémento ..... P - 32

GENERALITES

HORAIRES VISITEURS

Le salon HABITAT ET JARDIN se déroulera dans l'ensemble des halls du Parc des Expositions de Chambéry les :

• Vendredi 17 avril de 10h00 à 22h00 (Nocturne).
• Samedi 18, Dimanche 19 et Lundi 20 avril de 10h00 à 19h00.

HEBERGEMENT

Vous trouverez tous types hébergements à proximité du Parc des Expositions en cliquant sur le lien ci-après :

http://www.savoiexpo.com/wp-content/uploads/2017/04/LISTE-DES-H%C3%94TELS-2017.pdf

ACCES AU PARC DES EXPOSITIONS

Adresse : 1725 avenue du Grand Ariétaz – 73000 CHAMBERY
Coordonnées GPS : Latitude : 45.582682 | Longitude : 5.898446

Accès direct en provenance des autoroutes :

- A43 Lyon
- A41 Annecy / Grenoble
- Par la voie rapide urbaine (sortie n° 15)

Liaisons quotidiennes depuis Paris en TGV (3h) / Lyon en TGV à la Gare SNCF Chambéry/Challes les Eaux (1h)

Ligne 4 > Arrêt **le Phare / Parc Expo**
Ligne C > Arrêt **Bissières**
Horaires disponibles : https://www.synchro-bus.fr/

AÉROPORTS INTERNATIONAUX

- Lyon / St-Exupéry : 40 min
- Genève : 45 min

Plan d'Accès au Parc des Expositions de Chambéry

ACCUEIL DES EXPOSANTS AVANT LE SALON

Toute l'équipe de SAVOIEXPO se tiendra à votre disposition aux bureaux de l'organisation, situés dans le Hall d'accueil du Hall des Conventions :

- Mardi 14 avril : 8h00 – 19h00
- Mercredi 15 avril : 7h30 – 19h00
- Jeudi 16 avril : 7h30 – 21h00

Présentez-vous **dès votre arrivée** pour :

• régulariser votre dossier et régler le solde de la facture de stand pour pouvoir retirer vos badges exposants et accès parkings.
Les badges et accès parking vous auront été adressés par courrier si vous avez réglé le solde de votre facture avant le 30 mars 2020. Les badges sont nominatifs et personnels et seront **indispensables pour accéder au salon à compter du 17 avril.**
• toute demande d'intervention particulière (eau, électricité, spots...)
• commander toute prestation supplémentaire (invitations, badges exposants...)
Toute commande doit être accompagnée du règlement.

Si vous souhaitez vous faire livrer directement sur votre stand, merci **d'indiquer sur les colis** *:*
Nom expéditeur– Société – Nom destinataire – Hall - Numéro du stand - Numéro de téléphone en cas de besoin.

Attention, SAVOIEXPO n'est en aucun cas responsable de la réception des colis et se décharge de tout problème lié à la livraison. SAVOIEXPO pourra cependant indiquer à la société de transport où déposer le colis.

EQUIPE D'ORGANISATION

Stéphane FAGES, Directeur	stephane.fages@savoiexpo.com
Laurence VARON, Assistante de direction	laurence.varon@savoiexpo.com
Benoit MASSON, Responsable commercial et marketing	benoit.masson@savoiexpo.com
Julie BERNARD, Attachée Commerciale	julie.bernard@savoiexpo.com
Amandine CHAPUIS, Responsable Technique	amandine.chapuis@savoiexpo.com
Lucile CHAPUIS, Assistante Technique	lucile.chapuis@savoiexpo.com
Laëtitia MICHEL, Chargée de communication	laetitia.michel@savoiexpo.com
Marion CLOITRE, Assistante administrative	info@savoiexpo.com
Murielle MESSINA, Comptable principale	murielle.messina@savoiexpo.com
Katia FORTUNE, Comptable	katia.fortune@savoiexpo.com

PLAN GENERAL DU SALON

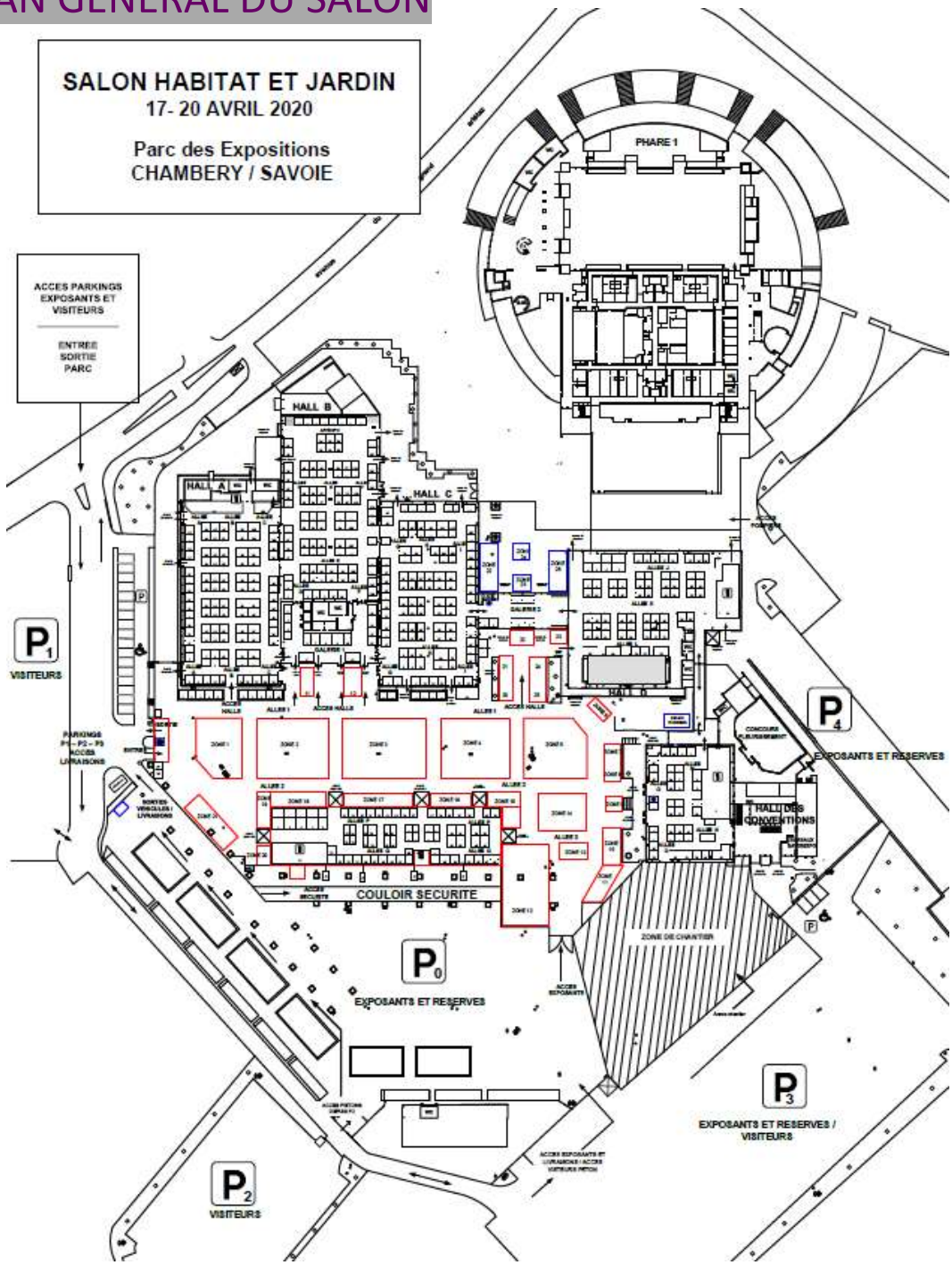

EQUIPEMENT DE VOTRE STAND

EQUIPEMENT GENERAL DES STANDS EN INTERIEUR

(Situés dans les Halls couverts : A, B, C, D, E et Conventions)

L'équipement et l'aménagement des stands sont réalisés par SAVOIEXPO. N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement complémentaire.

L'ensemble des stands intérieurs est équipé d'une moquette.
Vous disposez librement de l'emplacement que vous avez loué, tant en ce qui concerne la disposition du matériel exposé que des éléments de décoration annexes. **Dans le souci de conserver une unité et une bonne tenue de la manifestation, nous vous demandons de ne pas dépasser les limites de l'espace qui vous est attribué et de respecter la hauteur maximale autorisée, soit 4 mètres.**

D'autre part, et pour répondre aux mêmes préoccupations d'unité, nous vous remercions de ne pas démonter, ni modifier les éléments de structure que nous avons mis en place, tels que bandeaux, enseigne ou moquette.

STAND EQUIPE

Exemple d'un stand de 9 m² avec angle ouvert (Photo non contractuelle)

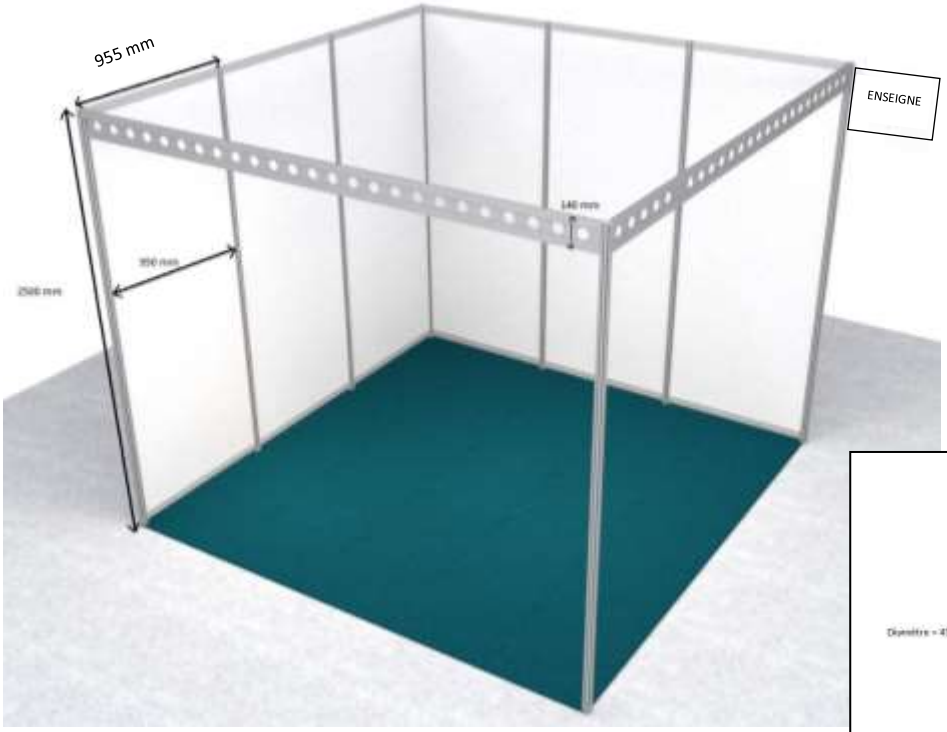

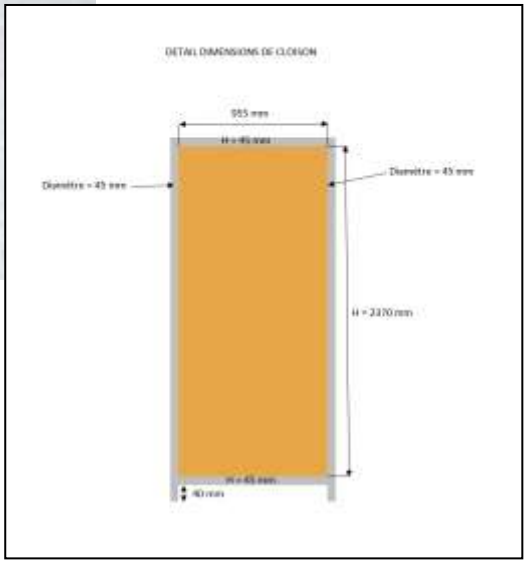

Panneaux de fond et cloisons latérales en mélaminé couleur hêtre.
Dimensions : longueur 1 m, hauteur 2,50 m.
L'épaisseur des cloisons détermine pour chaque module une largeur utile de 955 mm.
Les stands sont implantés directement sur le sol recouvert de moquette.
Bandeau (si prestation demandée « structure de stand ») : ossature en aluminium – hauteur : 140 mm.

Il est prévu une enseigne par stand (**<u>à renseigner dans le dossier d'inscription</u>**). Cette enseigne sera située sur le côté du stand donnant dans l'allée.

Pour l'aménagement de votre stand, merci de respecter les consignes affichées sur les cloisons.

Attention : Boulonnage, vissage, colle et grosses pointes sont interdits.
Tout panneau (ou structure) endommagé vous sera facturé au coût de 40 € HT la cloison (ou le mètre linéaire de structure aluminium).

STAND NU

Il n'y a ni cloison de fond ni cloison de séparation de stand lorsque ceci est possible (ex : pas de stand voisin). Les délimitations de stand se feront par ruban adhésif collé sur la moquette.

L'équipement comprend uniquement la pose au sol d'une moquette.

Il est prévu une enseigne par stand. Cette enseigne sera située sur le côté du stand donnant dans l'allée ou déposée sur votre stand si l'accrochage n'est pas possible.

ELECTRICITE

Pour les exposants ayant demandé des branchements électriques, les stands sont équipés d'un tableau comportant deux prises de courant et un disjoncteur différentiel de protection placé de manière générale dans l'angle en fond du stand à 2,40 m de hauteur.
La puissance disponible est celle que vous avez souscrite en remplissant votre dossier d'inscription.

<u>Exemples de consommation :</u>

Cafetière	0,8 à 4 Kw (moyenne 1,5 kw)
Réfrigérateur	0,2 Kw
Ordinateur	0,1 Kw
Aspirateur	1,5 Kw en moyenne
Rail de 3 spots	0,3 Kw

Si vous souhaitez un emplacement spécifique pour votre coffret électrique, merci de nous indiquer explicitement votre souhait à l'aide du croquis page 27.
Il est strictement interdit de modifier par vous-même l'emplacement du coffret électrique.

Si vous avez besoin d'électricité et que vous n'avez encore rien souscrit, reportez-vous au bon de commande page 26.

ELINGAGE

L'élingage n'est pas autorisé sur le salon Habitat et Jardin.

MOQUETTE

Les moquettes des allées sont de couleur **mauve** et les moquettes des stands sont de couleur **cacao** pour les Halls A, B, C, D, E et Conventions.
Les moquettes des allées sont de couleur **verte** et les moquettes des stands sont de couleur **cacao** pour le secteur « plantes et jardin » du Hall E.

ATTENTION :
Il vous appartient d'enlever le film plastique de la moquette de votre stand avant l'ouverture au public.

NETTOYAGE

Nous assurons le nettoyage et l'entretien des allées et des parties communes en dehors et pendant les heures d'ouverture du salon.
Si vous ne souhaitez pas procéder vous-même au nettoyage de votre stand, nous pouvons vous proposer cette prestation pour la durée du salon. **(Cf. bon de commande page 26)**.

Par ailleurs, un **programme de gestion des déchets** est mis en place. Nous vous remercions à l'avance de bien vouloir suivre au mieux les consignes qui vous seront transmises pour le montage, le démontage et le déroulement du salon. (**Cf. page 18**)

Tous les soirs, déposez vos déchets de la journée dans l'allée, en bordure de votre stand, en mettant les éventuelles bouteilles de verre à part pour faciliter le tri des équipes de nettoyage qui les collecteront.
Pour les personnes qui souhaitent évacuer leurs déchets pendant la journée, des conteneurs à verre et à déchets divers seront placés à l'extérieur des halls.

Nous comptons sur votre compréhension et votre collaboration.

TELEPHONE / ADSL

Pour commander une ligne temporaire, **adressez-vous directement à ORANGE EVENT** :
Par téléphone : 01 55 56 10 00 - E-mail : oes@orange.com
Cette prestation vous sera directement facturée par ORANGE.

CONNEXIONS WIFI

Le wifi est une prestation gratuite comprise dans le dossier d'inscription.

Retrouvez les conditions générales d'utilisation du WIFI SAVOIEXPO en page 10.

Conditions générales d'utilisation du WIFI SAVOIEXPO

Avant de vous connecter, merci de prendre connaissance de la Charte d'utilisation du service WiFi suivante :

L'utilisation du service WiFi est soumise, en premier lieu, au respect des lois et des règlements en vigueur. L'utilisation de ce service vaut acceptation irréfragable par l'utilisateur, sans qu'aucune signature ne soit nécessaire, de l'ensemble des dispositions et obligations contenues dans la présente Charte.

L'utilisateur reconnaît être dans un lieu ouvert au public. Il s'engage à utiliser tant son matériel informatique (portable, assistant personnel) et ce service, d'une manière conforme à la loi et à la nétiquette en s'interdisant, notamment, tout comportement et tout usage contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

En particulier il ne devra pas utiliser son matériel ou ce service à des fins illégales, illicites, interdites, c'est-à-dire, sans que cette liste ait un caractère exhaustif :

- *Il s'engage à respecter la loi et s'interdit d'accéder, de mettre en ligne ou d'afficher des contenus et informations, provenant ou non d'une mise en ligne sur le réseau Internet mais considérés comme illégaux par les textes ou les tribunaux tels, les informations, messages, textes, images ou vidéos ayant un caractère violent, d'incitation à la violence ou à la haine, dégradant pour la personne humaine, pornographique ou pédophile et/ou ayant un caractère provocant et portant atteinte à l'intégrité ou à la sensibilité de qui que ce soit.*
- *L'utilisateur s'engage à respecter la vie privée de toute personne et le secret des correspondances, il s'interdit d'intercepter tout message et communication émis par la voie des télécommunications.*
- *Il s'engage à respecter la législation sur les données personnelles et les traitements automatisés d'informations nominatives ainsi que la législation et les textes relatifs aux droits d'auteur, marques, brevets, à la propriété intellectuelle et industrielle. Il s'interdit toute reproduction ou usage en infraction de ces législations, qu'il s'agisse de créations multimédia, de logiciels, de textes, d'articles de presse, de photos, de sons, d'images de toute nature, de marques, de brevets, de dessins et modèles, étant précisé que toute mention relative à l'existence de droits sur ces éléments et/ou données et/ou fichiers ne peuvent faire l'objet d'une suppression et que toute reproduction d'une œuvre ou de l'un de ces éléments et/ou fichiers et/ou données sans consentement du titulaire des droits constitue une contrefaçon.*

Dans le cadre de l'usage de ce service, l'utilisateur s'interdit de :

- *récolter ou collecter toute information concernant des tiers sans leur consentement ;*
- *diffamer, diffuser, harceler, traquer, menacer quiconque, ni violer les droits d'autrui ; créer une fausse identité ;*
- *tenter d'obtenir un accès non autorisé à un service et/ou à un fichier, ou une donnée ;*
- *diffuser ou télécharger des éléments contenant des logiciels ou autres éléments protégés par les droits de propriété intellectuelle, à moins qu'il ne détienne lesdits droits ou qu'il ait reçu toutes les autorisations nécessaires pour le faire ; d'adresser tout message indésirable ni d'effectuer des envois de type « spamming » ;*
- *d'adresser tout courrier et/ou message électronique comprenant des propos menaçants, injurieux, diffamatoires, obscènes, indécents, illicites ou portant atteinte aux droits des personnes et à la protection des mineurs ;*
- *transmettre tout virus, cheval de Troie, bombe logique ou tout autre programme nuisible ou destructeur pour les tiers et/ou tout utilisateur ;*
- *tenter d'obtenir un accès non autorisé à un système automatisé de traitement de données et s'y maintenir ;*
- *perturber les services et/ou contenus et/ou données auxquels il accède ;*
- *d'envoyer des chaînes de lettres ou proposer des ventes dite « boule de neige » ou pyramidale ;*
- *d'adresser toute publicité, message promotionnel ou tout autre forme de sollicitation ou démarchage non sollicité ;*

Il appartient à l'utilisateur de vérifier qu'il dispose des équipements matériels, logiciels, navigateurs lui permettant d'utiliser ce service. L'utilisateur lequel reste seul responsable de la sécurité et de la protection de ses équipements connectés. SAVOIEXPO n'est pas responsable des problèmes de connexion possibles selon les ordinateurs et les agents n'interviennent pas sur le matériel personnel des usagers.

Le fournisseur de service ne peut être en aucun cas être tenue de réparer les préjudices directs et/ou indirects subis du fait de l'utilisation du service WiFi par l'utilisateur, ce dernier étant sous la responsabilité des utilisateurs dans le respect de la présente Charte. L'utilisateur reconnaît que le fournisseur de service ne peut être responsable des contenus ou services auquel il accède et ne garantit ni l'accessibilité aux contenus et services ni la rapidité d'utilisation, l'accès au service WiFi pouvant être suspendu à tout moment sans préavis.

Nous informons les utilisateurs du service que les nouvelles dispositions applicables en matière de lutte contre le terrorisme impliquent l'obligation de conserver pendant une durée de 12 mois les données techniques de connexion, à savoir : expéditeur, destinataire, heure, durée et lieu d'origine des communications à l'exception de leur contenu.

Vous déclarez avoir lu l'intégralité de la présente Charte, vous engager à vous y conformer et reconnaissez que votre matériel, son contenu et l'utilisation du service WiFi sont de votre entière responsabilité.

LISTE DE PRESTATAIRES

MATERIEL VIDEO / SON

ELYPSE - SOLUTEC Stéphane VARIN	Tél : 04.79.68.76.87	@ : contact@groupeelypse.fr
DEFOURS.COM Laurent DEFOURS	Tél : 04.79.31.39.67	@ : contact@defours.com

REPORTAGE VIDEO

DEFOURS.COM Laurent DEFOURS	Tél : 04.79.31.39.67	@ : contact@defours.com

DECORATION FLORALE

LE BOCAGE Eric MICOD	Tél : 06.16.54.16.86	@ : exploitation@fondation-du-bocage.org

Le Bocage sera présent sur le site du salon le jeudi 11 avril et le vendredi 12 avril matin pour vos commandes de dernière minute.

MANUTENTION / LOCATION DE CHARIOTS ELEVATEURS

CHAVANEL MANUTENTION	Tél : 04.50.01.33.33	@ : manutention@chavanel.fr

ECLAIRAGE SPECIFIQUES DE STAND

SONOLOGIE Eric JALABERT	Tél : 06.09.45.11.32	@ : sonologie@wanadoo.fr
ELYPSE - SOLUTEC Stéphane VARIN	Tél : 04.79.68.76.87	@ : contact@groupeelypse.fr
AMADEUS EVENEMENT Eddi ETIENNE	Tél : 04.50.18.12.63	@ : info@amadeusevenements.com

CONCEPTION DE STAND

P2X Jean-Jacques VEROT	Tél : 04.79.71.68.43	@ : p2x@wanadoo.fr
DEPLACER LES MONTAGNES Nicolas ALARCON	Tél : 06 28 59 17 02	@ : deplacerlesmontagnes@wanadoo.fr
AMADEUS EVENEMENT Eddi ETIENNE	Tél : 04.50.18.12.63	@ : info@amadeusevenements.com

PERSONNEL

CHABALA (Hôtesses/Hôtes) Katia MUNIER	Tél : 06.21.23.27.25	@ : katia@chabala.fr
ATOUT INTERIM Pascale DEZAPHIE	Tél : 04.79.68.28.28	@ : pascale.dezaphie@atout.fr
ILLICO INTERIM Sylvain Jacquignon	Tél : 04.57.73.01.20	@ : sjacquignon@illico-interim.fr

PLOMBERIE

Si vous souhaitez cette prestation, reportez-vous à la fin de ce dossier page 26.

TELEPHONE / ADSL

ORANGE EVENT	Tél : 01 44 35 75 03	@ : oes@orange.com

NETTOYAGE - SPOTS - BRANCHEMENTS ELECTRIQUES

Si vous souhaitez cette prestation, reportez-vous au bon de commande page 26.

MOBILIER

SQUARE MOBILIER Annick BOUTIN	Tél : 04.74.16.16.20	@ : info@square-mobilier.com
P2X Jean-Jacques VEROT	Tél : 04.79.71.68.43	@ : p2x@wanadoo.fr

SIGNALETIQUE

P2X Jean-Jacques VEROT	Tél : 04.79.71.68.43	@ : p2x@wanadoo.fr
QUICK PRINT	Tél : 04.79.69.47.79	@ : chambery@quickprint.fr

AUTRE

Pour toute autre prestation :

hébergement, réceptions et cocktails…, nous nous tenons à votre disposition et vous conseillerons.

MONTAGE – DEMONTAGE

LAISSEZ-PASSER

Pendant le montage et le démontage, l'accès de tous véhicules dans l'enceinte du salon se fera **uniquement avec un LAISSEZ-PASSER.**
Ce laissez-passer sera à présenter aux agents de sécurité à l'entrée du site.
Il vous sera transmis par e-mail dans la semaine précédant le montage et sera à remplir par vos soins.

Vous pouvez également le retrouver en page 14.

MONTAGE

Mardi 14 avril :	**8h00 - 18h00**	**(Gros matériel)**
Mercredi 15 avril :	**7h30 - 19h00**	
Jeudi 16 avril :	**7h30 - 21h00**	

L'installation définitive de votre stand devra impérativement être terminée le jeudi 16 au soir.
Tout souhait de montage antérieur au 14 avril fera l'objet d'une demande écrite (par e-mail) à faire auprès de :
julie.bernard@savoiexpo.com **ET** amandine.chapuis@savoiexpo.com

Attention : L'accès à l'arrière des halls A, B, C et D sera limité. Si vous résidez à moins d'une heure du parc des expositions, il est impératif de venir monter votre stand dès le mardi 14 avril.

DEMONTAGE

Lundi 20 avril :	**19h00 - 22h00**
Mardi 21 avril :	**7h30 - 18h00**

Attention : à partir du mardi 21 avril à 12h00, SAVOIEXPO se réserve le droit de commencer le démontage des stands (bandeaux, cloisons ...).

Attention : Les équipes du Parc des Expositions proposent gracieusement et **ponctuellement** d'effectuer le déchargement et le rechargement de votre matériel. **Ceci reste un service**. Nous vous demandons de rester raisonnable dans l'utilisation de ce service pour satisfaire le plus grand nombre d'exposants. Aucune réservation ne sera possible.

RESTAURATION

Merci aux restaurateurs de nous préciser les dates auxquelles ils seront opérationnels pendant les jours de montage et/ou démontage.

savoiexpo
ÉVÉNEMENTS ET CONGRÈS

Parc des Expositions
1725 Avenue du Grand Ariétaz
73 000 CHAMBÉRY

T : +33(0)4 79 62 22 80
F : +33(0)4 79 69 30 11

info@savoiexpo.com
www.savoiexpo.com

HABITAT & JARDIN
TENDANCES BOIS

LAISSEZ – PASSER
MONTAGE / DÉMONTAGE

OBLIGATOIRE LES 14, 15 ET 16 AVRIL 2020 POUR LE MONTAGE,
LE 20 (A PARTIR DE 19 H) ET LE 21 AVRIL 2020 POUR LE DÉMONTAGE

POUR LES EXPOSANTS, LES INSTALLATEURS, LES PRESTATAIRES

Ce document doit être présenté à l'agent de sécurité pour accéder à l'enceinte du salon et devra être apposé sur le pare-brise.

SOCIÉTÉ :	
NOM DU STAND A INSTALLER :	
N° DU STAND :	
NOM – PRÉNOM DU CHAUFFEUR :	
N° DE PORTABLE :	
IMMATRICULATION DU VÉHICULE :	

PENDANT LE SALON

BADGES EXPOSANTS

Ces badges sont nominatifs, personnels et indispensables pour accéder au salon dès le 17 avril.
Ils devront :

- Porter le nom de l'exposant
- Etre présentés au contrôle
- Etre portés en permanence dans l'enceinte du salon

Pour des raisons de sécurité et de lutte contre les vols, les agents seront habilités à vous demander de présenter votre badge à chaque passage.

Si vous souhaitez commander des badges supplémentaires, reportez-vous au bon de commande page 26.

PARKINGS EXPOSANTS

Sur présentation de votre **carte d'abonnement PARKING EXPOSANTS**, trois zones de stationnement vous sont réservées (dans la limite des places disponibles) :

- P0 pour les exposants des Halls A, B, C, Conventions, E et Air libre
- P3 pour les exposants des Halls A, B, C, Conventions, E et Air libre
- P4 pour les exposants du Hall D : **Accès uniquement les 17, 18,19 et 20 avril**

Les parkings et les accès exposants seront ouverts à 7h30 et fermeront à 20h00 au plus tard, 23h00 le vendredi 17 avril. Merci de respecter ces horaires.
Attention : les parkings ne sont pas surveillés. Nous vous conseillons de ne pas laisser d'objet dans les véhicules. La responsabilité de SAVOIEXPO ne pourra être engagée en cas de vol ou d'effraction.

LIVRAISONS/INTERVENTIONS

Pour toute livraison ou intervention d'une entreprise extérieure pendant la durée du salon, merci de faire une demande de LAISSEZ-PASSER spécifique auprès de SAVOIEXPO.

L'accès des véhicules de livraison sera possible **jusqu'aux stands par le parking exposant P3 uniquement de 7h30 à 9h30** sur présentation de ce laissez-passer.

Aucune livraison ou intervention ne sera tolérée avant 7h30 SAUF autorisation accordée par écrit par SAVOIEXPO (merci d'en faire la demande).
Après 9h30, les livraisons devront être effectuées à pied depuis le parking exposant**.**

RESTAURATION

Maxime Sieyes	HALL A	Stands 45
Chez Vincent	HALL C	Stands 43
Chez Vincent	HALL E	Stand 87
Tendance ravioles	HALL D	Stand 23
Quercy Périgord	CONVENTIONS	Stand 2

Chez Auguste	AIR LIBRE	Zone 4
La Gaufre belge *	AIR LIBRE	Stand 20
Le Chalet alsacien *	AIR LIBRE	Zone 6

* restauration rapide

REGLEMENTATION

RAPPEL DES PRINCIPALES REGLES DE SECURITE ET D'HYGIENE A RESPECTER SUR UN CHANTIER

- **Port des Equipements de Protection Individuelle (EPI) :**

  - **Chaussures de Sécurité** : Il est rappelé que le port des chaussures de sécurité (coquilles + semelle anti-perforation) est obligatoire pour toutes personnes pénétrant sur le site du salon pendant les périodes de montage et démontage.
  - **Casque** : Le port du casque est obligatoire pour tous les nacellistes, tous les salariés en situation de travaux superposés et toute tache présentant un risque.
  - **Gants**, **lunettes de protection** pour les taches à risques particuliers.

- **Le levage et le transport de personnel** ne peuvent être faits qu'avec des moyens spécifiquement conçus à cet effet :

  Documents obligatoires à présenter sur le site :

  - Fiche de visite périodique de l'engin à jour (moins de 6 mois)
  - C.A.C.E.S (Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité)
  - Autorisation de conduite sur site de l'employeur
  - Certificat médical d'aptitude à jour

- **Les outillages électriques ou électroportatifs** doivent être munis d'un système d'aspiration ou de récupération des poussières pour pouvoir être utilisés à l'intérieur des halls.

- **Interdiction de fumer dans les Halls :** au montage – démontage et pendant le Salon.

- **Respecter les allées de circulation :** elles doivent rester libres et circulantes pour les secours et les engins de manutention.

- **Travail en hauteur :** il est obligatoire de toujours utiliser des moyens assurant une protection collective (Nacelle, Echafaudage, Plateforme Individuelle Roulante,..). Les échelles ne doivent pas être utilisées en poste de travail.

CHARTE DE BONNE CONDUITE DESTINEE AUX EXPOSANTS RESTAURATEURS ET/OU DETENTEURS DE DENREES ALIMENTAIRES

Vous devez avoir connaissance des obligations qui vous incombent en matière de salubrité des denrées alimentaires et d'hygiène alimentaire et être en conformité avec les règles sanitaires de la Direction Départementale de la Protection des Populations.

Pendant la durée de l'évènement, vous vous engagez à :

- Ne commercialiser que des denrées alimentaires salubres qui ne peuvent en aucun cas faire courir un risque à la santé des consommateurs.
- Ne commercialiser que des produits de qualité loyale et marchande. La détention de denrées corrompues, à DLC ou DLUO dépassées exposent à de graves sanctions administratives ou pénales.
- Etiqueter et identifier tous les produits et respecter la traçabilité.
- Protéger les denrées de toutes contaminations (clientèle, insectes, animaux, poussière, …).
- Disposer d'équipements, d'ustensiles et de plans de travail propres et désinfectés.
- Disposer de tous les produits et ustensiles qui seront nécessaires au maintien des conditions d'hygiènes adéquates (point d'eau, lave-mains, produits et ustensiles d'hygiène…).
- Disposer d'une zone sale (ustensiles sales, poubelle fermée, déchets) et d'une zone propre (manipulation des denrées alimentaires).
- Apporter tous les équipements nécessaires à la conservation des aliments (banque frigo, réfrigérateur, congélateur, bain-marie…).
- Respecter les températures de conservation, les processus de cuisson, de congélation et de remise en température exigés par la réglementation.
- Respecter et faire respecter les règles d'hygiène (tenue vestimentaire, lavage des mains, marche en avant …).
- Détenir et présenter tout document qui serait demandé lors d'une inspection sanitaire (certificats médicaux en cours de validité, justification de capacité, agrément, licences, emballage d'origine, étiquettes, factures des denrées alimentaires détenues…).

Des contrôles inopinés des services sanitaires pourront avoir lieu pendant la manifestation sans que SAVOIEXPO en ait été informée.

GESTION DES DECHETS

IMPORTANT !

Consignes pour le tri et l'évacuation des déchets.

Afin de limiter de manière la plus optimale possible l'impact environnemental du salon, et dans le cadre d'une démarche globale de développement durable, SAVOIEXPO vous propose une gestion des déchets.

✓ Pendant le Montage et le Démontage

Une mini-déchèterie de tri et de valorisation des déchets sera mise en place, à l'entrée du salon, pour favoriser le tri et améliorer ainsi de manière significative le pourcentage de déchets recyclés dans le tonnage global de la manifestation.
Nous vous invitons à trier vos déchets suivant 5 catégories :
- Carton
- Verre
- Film plastique (benne bleu)
- Matières non valorisables (déchets ménagers et autres déchets non valorisables).

✓ Pendant le Salon

A la fermeture du Salon, chaque soir, nous vous demandons de poser dans les allées vos déchets de la journée en séparant les bouteilles du reste des déchets.

GARDIENNAGE DE NUIT

SAVOIEXPO se charge de la surveillance générale du salon pour que tout se passe dans les meilleures conditions.

✓ Pendant le Montage

Nuits des 14, 15 et 16 avril, le salon sera surveillé de l'heure de fermeture des halls jusqu'à l'heure de réouverture de ceux-ci, à savoir 7h30.

✓ Pendant le Salon

Nuits des 17, 18 et 19 avril, le salon sera surveillé de l'heure de fermeture au public jusqu'à l'heure de réouverture aux exposants, à savoir 7h30.

QUELQUES CONSEILS :

- Respecter les horaires d'ouverture réservés aux exposants et ne pas abandonner les stands durant l'ouverture.
- Ne laisser aucun objet de valeur sur les stands en dehors des heures d'ouverture.
- A la fermeture, recouvrir votre stand d'une bâche (classée M2) ou fermer l'accès de votre stand.
- Sécuriser vos matériels informatiques et vidéos avec des câbles de sécurité (en vente dans tous les magasins spécialisés).

✓ Lors du démontage

Nuit du 20 avril, le salon sera surveillé de l'heure de fermeture des halls, à savoir 22h00, jusqu'à l'heure de réouverture de ceux-ci, à savoir 7h30.

Nous vous recommandons vivement d'enlever vos objets de valeur et matériels dès le lundi 20 au soir.
Nous attirons votre attention sur les risques accrus de vols pendant les périodes de montage et de démontage.

Pendant les heures d'ouverture au public ainsi que les heures prévues pour le montage et le démontage, L'EXPOSANT EST RESPONSABLE DE LA SURVEILLANCE DE SON STAND.

ASSURANCES

L'inscription comporte en faveur de chaque exposant une **assurance « Tous-risques » obligatoire** par l'intermédiaire des assureurs du Salon, moyennant une prime et suivant détail ci-après :

1. **Capital assuré : 1500 €**, avec **franchise de 250 €**, couvrant globalement les marchandises, le matériel et les agencements.

2. L'assurance couvre notamment et sous réserve des limitations et exclusions des articles du Règlement Particulier :
   - les risques d'incendie, d'explosion, de foudre, de dommages causés par l'électricité,
   - les dégâts causés par les eaux,
   - les risques de vol (sauf période de montage et de démontage et heures d'ouverture de la manifestation au public),
   - les détériorations causées par les visiteurs.

3. Les risques de casse de marchandises fragiles, le vol d'objets précieux et le transport à l'aller et au retour de toutes marchandises ne sont pas garantis dans l'assurance obligatoire « Tous-risques ».

4. Cependant, l'attention de l'exposant est attirée sur le fait que la somme assurée doit représenter la valeur intégrale des objets exposés sous peine d'application de la règle proportionnelle prévue par l'article L 121-5 du Code des Assurances. SAVOIEXPO ne peut en aucun cas être mis en cause par les exposants pour insuffisance de déclaration. **Il est donc particulièrement recommandé aux exposants, dans le cas où la valeur réelle des objets exposés dépasse la somme de 1500 €, de souscrire à un capital excédant ce minimum auprès de l'assureur de leur choix**.

5. Les exposants renoncent expressément du fait de leur admission, à tous recours contre SAVOIEXPO, pour quelque dommage que ce soit et quelle qu'en soit la cause.

6. Les assurances souscrites par SAVOIEXPO ne dispensent en aucune manière les exposants d'être couverts par une police personnelle garantissant leur propre responsabilité civile professionnelle et/ou les dommages à leurs biens, conformément à l'article 41-1 du règlement général de l'UNIMEV.

7. Il vous appartient donc aussi de souscrire, directement auprès de votre assureur, une Garantie Perte d'Exploitation avec clause générale de renonciation aux recours contre SAVOIEXPO, vous apportant une couverture suffisante pour le Salon, y compris en période de montage et de démontage.

Délais de garanties :

Les assurances prennent effet 3 jours avant l'ouverture et prennent fin 3 jours après la clôture de la manifestation. Ces garanties s'entendent uniquement dans l'enceinte du Salon. Les exposants ne sont assurés que lorsque le montant intégral de leur prime est payé.

Les biens, pour mémoire, sont sous la seule surveillance de l'exposant pendant les périodes de montage et de démontage de son stand ainsi qu'en dehors des périodes de gardiennage.

Déclaration de sinistre :

- En cas de sinistre, l'exposant doit faire par écrit sa déclaration à SAVOIEXPO, dans un délai maximum de 24 heures et, de toute façon, avant son départ du Salon. Les Compagnies d'Assurances se réservent le droit d'opposer la déchéance pour tout sinistre dont la déclaration n'aurait pas été faite dans les délais impartis.

- En cas de vol, l'exposant devra dans les 24 heures, déposer une plainte au Commissariat de Police de Chambéry et adresser le même jour un récépissé du dépôt de plainte à SAVOIEXPO, à l'appui de sa déclaration de vol.

SAVOIEXPO déclare irrecevable toute réclamation présentée plus de 3 jours après la clôture du Salon.

Accidents :
SAVOIEXPO décline toute responsabilité pour les accidents pouvant survenir aux personnes ou aux marchandises au cours de leur transport ou de leur installation dans l'enceinte du Salon.

Vols – Vandalisme – Dommages :
SAVOIEXPO prend toutes les mesures pour éviter les vols, détournements, dégradations, incendies, explosions ou inondations.
Cependant, aucune responsabilité ne peut être recherchée et aucune indemnisation due à la suite d'évènements survenus par cas de force majeure.
Il doit être bien entendu que les marchandises ou objets présentés restent sous la seule garde et donc, sous la seule responsabilité de l'exposant pendant les heures d'ouverture de la manifestation et les périodes non surveillées.
Les exposants renoncent expressément à tout recours contre SAVOIEXPO pour quelque dommage que ce soit et quelle qu'en soit la cause.

DROIT DE RETRACTATION (LOI HAMON)

Pour rappel, l'arrêté d'application de la loi Hamon relative aux modalités d'information sur l'absence de délai de rétractation a été pris le 2 décembre 2014 et a décidé ce qui suit :

À partir du 1er mars 2015, les exposants qui vendent des produits ou des services dans le cadre d'une foire, d'un salon ou d'une manifestation commerciale **doivent informer les consommateurs qu'ils ne bénéficient pas du droit de rétractation.**

Cette information doit être affichée, de manière visible pour les consommateurs, sur un panneau d'un format A3 minimum, comportant un texte imprimé dans une taille de caractère de corps 90 minimum, avec la phrase suivante : « Le consommateur ne bénéficie pas d'un droit de rétractation pour tout achat effectué dans [cette foire] ou [ce salon], ou [sur ce stand] », le professionnel choisissant la formulation la mieux adaptée.

Dans le cas d'une prestation comprenant une offre de contrat, celle-ci doit mentionner, dans un encadré apparent, situé en tête du contrat et dans une taille de caractère qui ne peut être inférieure à celle du corps 12, la phrase suivante : « Le consommateur ne bénéficie pas d'un droit de rétractation pour un achat effectué dans une foire ou dans un salon. »

Des affiches A3 rappelant cet arrêté d'application de la loi Hamon pourront être retirées aux bureaux de l'organisation.

COMMISSION DE SECURITE

Comme pour toutes ses manifestations, SAVOIEXPO, et avec lui ses exposants, est tenue de respecter les dispositions de l'arrêté du 23 mars 1965 modifié, du décret N° 731007 du 31 Octobre 1973 et de l'arrêté du 18 Novembre 1987, relatifs à la protection des risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.

La visite de la Commission de Sécurité aura lieu le Jeudi 16 avril après-midi.

Le Chargé de Sécurité du salon est Mr Pascal LORRAIN :
Alpes Prévention Incendie
Adresse : *30 rue du Pré de la croix – 74300 CLUSES*
Tel : *06.40.64.95.62*
Mail : *alpesprevention@gmail.com*

Vous devrez être présents sur votre stand, ou représentés par une personne qualifiée. Toutefois, le chargé de sécurité agréé par SAVOIEXPO examinera la conformité des stands dès le mercredi 15 avril.

Les exposants et les installateurs de stands doivent fournir les procès-verbaux* de classement au feu des matériaux de décoration utilisés sur les stands (procès-verbaux en cours de validité de moins de 5 ans).
Pour les aménagements spéciaux (stands à étages, etc...), les dossiers de sécurité doivent être fournis.

Modèle de procès-verbal :

CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BÂTIMENT

PROCÈS-VERBAL DE CLASSEMENT

ESSAI DE RÉACTION AU FEU D'UN MATÉRIAU

SPECIMEN

CLASSEMENT :

Merci d'adresser ces documents directement à : savoiexpo.securiteincendie@gmail.com
en précisant « Salon Habitat et Jardin 2020 ».

*En l'absence des documents justificatifs, la dépose immédiate des tissus ou matériaux sera demandée.

En pages suivantes, vous trouverez les matériaux autorisés et les documents à fournir ainsi qu'un rappel des règles de sécurité à respecter dans les Etablissements Recevant du Public.

NORMES ET REGLES DE CLASSEMENT AU FEU

Rappel de l'Article 21 du règlement de sécurité des ERP de type T :

§ 1. Les aménagements intérieurs, tels que plafonds, plafonds suspendus, vélums... ne doivent pas faire obstacle au bon fonctionnement des installations de désenfumage, ni à celles de détection et d'extinction automatiques.

§ 2. La constitution et l'aménagement des stands, et notamment, leur cloisonnement et leur ossature, doivent être réalisés en matériaux de catégorie M3 conformément aux dispositions de l'article AM 15.

§ 3. Les décorations florales en matériaux de synthèse doivent être limitées. Dans le cas contraire, ces décorations doivent être réalisées en matériaux de catégorie M2. Ces dispositions ne s'appliquent pas aux salons et stands spécifiques des activités florales.

§ 4. Les revêtements, horizontaux ou non, des podiums, estrades ou gradins d'une hauteur supérieure à 0,30 m et d'une superficie totale supérieure à 20 m², peuvent être réalisés en matériaux de catégorie M3. Si leur surface totale est inférieure ou égale à 20 m², ces revêtements peuvent être réalisés en matériaux de catégorie M4.

§ 5. Les matériaux exposés peuvent être présentés sur les stands sans exigence de réaction au feu.
Toutefois, si ces matériaux sont utilisés pour la décoration des cloisons ou des faux plafonds et s'ils représentent plus de 20 % de la surface totale de ces éléments, les dispositions du présent article leur sont applicables. Cependant, ces dispositions ne s'appliquent pas aux salons et stands spécifiques de la décoration intérieure dans lesquels sont présentés des textiles et des revêtements muraux.

§ 6. Si, éventuellement, un chapiteau ou une tente ou une structure est installé dans le hall d'expositions, cet ouvrage doit être conforme aux dispositions des articles CTS 1 à CTS 37, à l'exception de l'article CTS 5.
En aucun cas, il ne peut être admis d'incompatibilité entre les dispositions des articles CTS concernés et celles du présent chapitre. L'ouvrage ci-dessus doit être installé de façon telle que son environnement ne puisse diminuer son niveau de sécurité.

RAPPEL succinct des Normes et équivalences européennes :

M0 ou A normes Européennes : Incombustible

M1 ou B normes Européennes : Non Inflammable

M2 ou C normes Européennes : Difficilement inflammable

M3 ou D normes Européennes : Moyennement inflammable

M4 ou E normes Européennes : Facilement inflammable

TABLEAU RECAPITULATIF DES MATERIAUX AUTORISES

MATERIAUX	AUTORISE SI :	DOCUMENT A FOURNIR
Bois massif ≥ 18 mm Bois non résineux ≥ 14 mm Bois résineux ≥ 18 mm Panneau contreplaqué ≥ 18 mm Aggloméré ≥ 9 mm	Oui	NEANT (matériaux assimilé M3)
18 mm < Bois > 9 mm Bois stratifié > 18 mm	Oui	Procès-verbaux
Panneau contreplaqué - Aggloméré < 9 mm	M1 ou ignifugé 2 faces par peintures, vernis, sels d'imprégnation par un applicateur agrée ou B normes européennes	Procès-verbaux ou certificat d'ignifugation avec nom du produit, notice descriptive, date d'application
PVC	M3 minimum	Procès-verbaux
Moquettes au sol, Gazon	Synthétique : M3	Procès-verbaux
Tissus et revêtements textiles muraux (type velum)	M1 ou ignifugé B normes Européennes	Procès-verbaux ou certificat d'ignifugation avec nom du produit, notice descriptive, date d'application
Décoration flottante (papier, carton)	M1 ou ignifugé B normes Européennes	Procès-verbaux ou certificat d'ignifugation avec nom du produit, notice descriptive, date d'application
Décoration floral en matériau de synthèse	M2 d'origine (ignifugation interdite) ou C normes Européennes	Procès-verbaux
Mobilier	Gros mobilier : M3 ou D Structure légère : M3 ou D Rembourrage : M4 ou E Enveloppe : M1 ou B	Procès-verbaux
Vitrages	Armés, trempés, feuilletés DTU 39	Procès-verbaux
Autres matériaux	Accord à demander	Réponse écrite du Chargé de Sécurité

SPECIFICITES RELATIVES AUX ACTIVITES OU PRODUITS PRESENTES

1- EXPOSANTS EN POELES/CHAUFFAGES/CHEMINEES :

Dans le cadre de la prévention des risques et sur proposition du Chargé de sécurité, nous vous rappelons ci-dessous les mesures **obligatoires** à respecter lors de l'exposition de vos produits.
Suivant **l'article T.39 §2.** de la réglementation officielle, « les machines et appareils présentés en fonctionnement **ne doivent faire courir aucun risque pour le public** (…) ». Les matériaux de type « cheminées à flammes nues » ou « poêle à granulés », susceptibles d'être source de chaleur dès lors qu'ils sont en état de fonctionnement, présentent naturellement des risques liés à leur exposition publique et sont donc strictement interdits dans les Établissements Recevant du Public. Toutefois, après concertation avec le chargé de sécurité de la manifestation, nous avons décidé **d'autoriser votre présentation sous réserve des mesures suivantes** :

- Mise en place d'un périmètre de sécurité de 1 m devant la source de chaleur, matérialisé soit par un élément dissuasif (type plots), soit par un pare-flamme de la hauteur des foyers.
- 1 extincteur à disponibilité immédiate (eau pulvérisée 6 L).
- 1 seul appareil en fonction par module de 9 m².

Attention : Les cheminées à vasque au bioéthanol sont **formellement interdites.**
Les appareils à dégagement de fumée : Tous les gaz à combustion sont interdits à l'intérieur des halls couverts **(Art. T41 du règlement de sécurité de l'arrêté du 18 Octobre 1987).**

2- EXPOSANTS EN SPAS/PISCINES :

Merci de prévoir lors du vidage de vos bassins, des pompes spéciales et des tuyaux adaptés pour pouvoir évacuer les eaux dans les réseaux dédiés.

3- EXPOSANTS EN RESTAURATION/BARS :

- **Droits indirects :**

Les exposants qui font de la vente de boissons alcoolisées **doivent être en règle concernant la perception des droits indirects.**

RAPPEL : l'organisme compétent est la mairie du lieu de la manifestation, à savoir :

MAIRIE DE CHAMBERY – Service des Elections – **Tél : 04.79.60.21.35**

Avant le salon, vous devez justifier, auprès de la mairie, de votre participation au salon pour qu'elle vous délivre votre autorisation d'ouverture d'un débit de boisson par la licence correspondant à votre activité.

- **Huiles de Cuisson :**

Pour vos **huiles de cuisson,** merci d'utiliser des bidons prévus à cet usage que vous pourrez laisser sur site au démontage. SAVOIEXPO se chargera de leur collecte.

Tout manquement à l'une de ces spécificités pourra entrainer, en fonction de la nature des faits, des suites administratives ou financières.

BONS DE COMMANDE

–

FORMULAIRES

BON DE COMMANDE COMPLEMENTAIRE P - 26
CROQUIS DE POSITIONNEMENT DE L'ELECTRICITE P - 27
CROQUIS DE POSITIONNEMENT DE RESERVE DE STAND P - 28
CROQUIS DE POSITIONNEMENT DE TENTE P - 29
CROQUIS DE POSITIONNEMENT DE POINT D'EAU P - 30

Avant de passer toute commande auprès de nos services, merci de bien vérifier que votre société ne l'a pas déjà effectuée.

BON DE COMMANDE COMPLEMENTAIRE

Attention : Avant de passer une commande complémentaire, vérifiez que vous n'avez pas déjà commandé cette prestation. Cette demande, non accompagnée du règlement, sera considérée comme nulle (paiement à établir à l'ordre de SAVOIEXPO).

EXPOSANT : …… STAND : ……	N° de dossier :

PRESTATIONS	QUANTITES	PU HT	TOTAL HT	TOTAL TTC
ELECTRICITE / ECLAIRAGE				
Monophasé 3 kw		185 €		
Monophasé 6 Kw		263 €		
Triphasé 6 kw		279 €		
Triphasé 9 kw		338 €		
Triphasé 12 kw		354 €		
Triphasé 18 kw		412 €		
Triphasé 30 kw		491 €		
Triphasé 60 kw		688 €		
Rampes de Spots : rail de 3 spots LED (Uniquement pour les stands équipés)		56 €		
NETTOYAGE				
Nettoyage (module de 9-12 m²)		39 €		
Nettoyage (module supp. au-delà 36 m²)		27 €		
AMENAGEMENT SPECIFIQUE POUR STANDS INTERIEURS				
Cloisons (mètre linéaire)		46 €		
Porte (pour réserve)		58 €		
EAU				
Remplissage (piscines et bassins)		92 €		
Eau (évacuation et consommation comprises)*		179 €		
Location d'un Lave-mains		168 €		
TENTES / PLANCHERS				
Tente (Garden 5m x 5m)*		510 €		
Plancher (m²)*		7 €		
MOQUETTE				
Moquette (Grise, Bleue, Verte)**		7 €		
CARTES ET TITRES D'ACCES				
Cartes d'invitation	Rapprochez-vous directement du Service commercial de Savoiexpo			
Parking (durée du salon)		21 €		
Badge supplémentaire		7 €		
TOTAL TTC				
ATTENTION : Majoration de 15% à compter du 1er avril 2020				

*** Prestations à commander impérativement avant le 20 mars 2019**

**** Entourer la couleur de votre choix : Gris Bleu Vert**

Date : Signature et nom du signataire :

BON DE COMMANDE A RETOURNER A :

SAVOIEXPO
PARC DES EXPOSITIONS - 1725 Avenue du Grand Ariétaz – 73000 CHAMBERY – Tel : 04.79.62.22.80
@ : benoit.masson@savoiexpo.com et julie.bernard@savoiexpo.com

COFFRET ELECTRIQUE
CROQUIS DE POSITIONNEMENT

A retourner par e-mail à : lucile.chapuis@savoiexpo.com avant le vendredi 27 mars 2020

RAISON SOCIALE : .....

NOM DU SIGNATAIRE : .....

TELEPHONE :.....

STAND :.....

Vous devez schématiser sur le quadrillage votre stand à l'échelle de votre choix.

Indiquer la position des allées et le numéro des stands avoisinants.

ATTENTION : Pour des raisons de sécurité, le coffret est toujours situé à 2,40 m de haut, sur la cloison. Le compteur ne pourra être positionné en bas des cloisons.

Date :

Signature et nom du signataire :

RESERVE DE STAND

CROQUIS DE POSITIONNEMENT CLOISONS ET PORTE

A retourner par e-mail à : lucile.chapuis@savoiexpo.com avant le vendredi 27 mars 2020

RAISON SOCIALE : .....

NOM DU SIGNATAIRE : .....

TELEPHONE :.....

STAND :.....

NOMBRE DE CLOISONS SUPPLEMENTAIRES COMMANDEES : .....

Vous devez schématiser sur le quadrillage votre stand à l'échelle de votre choix.

Indiquer la position des allées et le numéro des stands avoisinants.

ATTENTION : Penser à bien indiquer le positionnement de la porte en plus des cloisons

INFORMATION IMPORTANTE : la clé de votre réserve sera à récupérer aux bureaux de l'organisation contre un chèque de caution de 48 € à l'ordre de Savoiexpo.

Date :

Signature et nom du signataire :

TENTES
CROQUIS DE POSITIONNEMENT

A retourner par e-mail à : lucile.chapuis@savoiexpo.com avant le vendredi 27 mars 2020

RAISON SOCIALE : .....

NOM DU SIGNATAIRE : .....

TELEPHONE :.....

STAND :.....

NOMBRE DE TENTES COMMANDEES : .....

PLANCHER : OUI ☐ NON ☐

Vous devez schématiser sur le quadrillage votre stand à l'échelle de votre choix.

Indiquer la position des allées et le numéro des stands avoisinants (ZONES).

RAPPEL : la dimension d'une tente « garden » standard est de 5 m x 5 m.

Date : Signature et nom du signataire :

POINT D'EAU

CROQUIS DE POSITIONNEMENT

A retourner par e-mail à : lucile.chapuis@savoiexpo.com avant le vendredi 27 mars 2020

RAISON SOCIALE : .....

NOM DU SIGNATAIRE : .....

TELEPHONE :.....

STAND :.....

Vous devez schématiser sur le quadrillage votre stand à l'échelle de votre choix.

Indiquer la position des allées et le numéro des stands avoisinants.

ATTENTION : Penser à bien indiquer le positionnement de l'arrivée d'eau et/ou du lave-mains.

Date :

Signature et nom du signataire :

CONDUITE A TENIR EN CAS D'ACCIDENT OU D'INCENDIE

✓ Pendant le Montage / le Démontage

En cas d'accident :

- Prévenir immédiatement les pompiers – 18
  Indiquer clairement le lieu de l'appel, le motif et le lieu précis de l'accident afin de faciliter l'accès des secours.
- Ensuite, **IMPERATIVEMENT**, prévenir la Responsable Technique du Parc des Expositions au **04.79.62.18.88 ou 04.79.62.22.80** et le responsable de votre entreprise.
  Indiquer clairement le lieu de l'appel - la localisation de l'accident - le motif - le nom de la société
- **Dégager un périmètre de sécurité autour du lieu de l'accident pour faciliter les accès.**

En cas d'incendie :

- A l'intérieur des bâtiments, déclencher l'alarme incendie en percutant les déclencheurs manuels.
- Evacuer et se regrouper devant le Hall.
- Prévenir immédiatement les pompiers - 18
  Indiquer clairement le lieu de l'appel, le motif et le lieu précis de l'incendie afin de faciliter l'accès des secours.
- Ensuite, **IMPERATIVEMENT**, prévenir la Responsable Incendie du Parc des Expositions au **04.79.62.18.88 ou 04.79.62.22.80**
  Indiquer clairement le lieu de l'appel - la localisation de l'incendie - le nom de la société

✓ Pendant le Salon

En cas d'accident ou d'incendie :

- Prévenir immédiatement la Responsable Incendie du Parc des Expositions au **04.79.62.18.88 ou 04.79.62.22.80**
- Indiquer clairement le lieu de l'appel - le motif - la localisation de l'accident ou de l'incendie - votre nom
- L'équipe incendie du salon appellera les secours et coordonnera leur arrivée.

AUTRES NUMEROS UTILES :

Pompiers.....18
Samu 15

ADMINISTRATION DU PARC DES EXPOSITIONS 04 79 62 22 80
POSTE DE SECOURS.....06 34 87 30 44

CENTRE HOSPITALIER CHAMBERY 04 79 96 50 50
CENTRE HOSPITALIER MEDIPOLE 04 79 26 80 80
CENTRE ANTI POISON.....04 72 11 69 11

MEMENTO

HORAIRES DE MONTAGE		
Mardi 14	Mercredi 15	Jeudi 16
8h00 -18h00	7h30 - 19h00	7h30 -21h00

HORAIRES DE DEMONTAGE	
Lundi 20	Mardi 21
19h00 - 22h00 (accès véhicules a/c 19h30)	7h30 - 18h00

Horaires d'ouverture du salon aux visiteurs :

Vendredi 17 avril :	10h00 - 22h00
Samedi 18 avril :	10h00 - 19h00
Dimanche 19 avril :	10h00 - 19h00
Lundi 20 avril :	10h00 - 19h00

Horaires d'ouverture du salon aux exposants :

Vendredi 17 avril :	7h30 - 23h00
Samedi 18 avril :	7h30 - 20h00
Dimanche 19 avril :	7h30 - 20h00
Lundi 20 avril :	7h30 - 22h00

Inauguration du salon :

ERRATUM Vendredi 12 avril à 18h30 sous la présidence d'honneur de la CCI SAVOIE

Services à disposition des exposants :

- Transmission / réception de fax au 04.79.69.30.11
- Photocopies (20 cts l'unité – 15 cts l'unité à partir de 50)
- Dépôt de courrier (avant 16h)

savoiexpo
ÉVÉNEMENTS ET CONGRÈS

PARC DES EXPOSITIONS
1725, Avenue du Grand Ariétaz
73000 CHAMBÉRY

Tél. +33 (0)4 79 62 22 80
Fax +33 (0)4 79 69 30 11
info@savoiexpo.com
www.savoiexpo.com